

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2020
Convocation du 16 octobre 2020

Etaient présents : M. MOUTARLIER Jean-Paul, Maire - M. HUGUENIN Alain - Mme WALTER Mariette - M. TAVERDET Alain - Mme FREMY Maria, Adjoints – Mme COMMUNOD Francine - Mme LECHGUER Najat - Mme BOULANGEOT Bénédicte - Mme WIRZ Catherine - Mme MARCHAL Stéphanie - M. RIOZ Sylvain - M. WILLIG David - Mme DEY Julie - Mme PILLOD Amandine, M. DI VORA Romain, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. GROETZ Alexandre a donné procuration à M. TAVERDET Alain
M. FRICKER Didier a donné procuration à M. HUGUENIN Alain
M. PION Xavier a donné procuration à Mme WALTER Mariette
M. KACHEL Christian

ORDRE DU JOUR :

Une minute de silence est observée avant le début des débats en hommage à Monsieur Samuel Paty.

1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur DI VORA Romain se propose comme secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3/ Décision modificative n°1 du budget 2020

Lors de la séance en date du 26 juin 2020, le Conseil municipal a voté le budget primitif communal 2020.

Des ajustements budgétaires doivent être apportés en section d'investissement et font l'objet de la présente décision modificative n°1.

Il est en effet proposé d'affecter des crédits à des travaux d'aménagement de bureaux à la Mairie : il est prévu de réaliser deux bureaux dans l'actuelle salle de réunion située à l'étage de la mairie et de les équiper en mobilier. Un virement de crédits sera opéré dans le chapitre 21 (immobilisations corporelles) comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE/ARTICLE – DESIGNATION	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21/21311 – Hôtel de Ville		20 000.00 €
21/2184 – Mobilier		5 000.00 €
21/2152 – Installations de voirie	- 25 000.00 €	
TOTAL	0.00 €	0.00 €

Le Conseil municipal doit délibérer sur cette nouvelle inscription budgétaire et sur cette proposition de décision modificative n°1 du budget 2020.

L'ajustement budgétaire est adopté à l'unanimité.

4/ Constitution des commissions municipales

Le Conseil municipal peut former des commissions, permanentes (durant tout le mandat) ou temporaires et consacrées à des thèmes transversaux (urbanisme, finance, affaires culturelles, etc) ou à un objet précis (un dossier en particulier), en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

Ces commissions sont chargées de débattre et de préparer les décisions soumises au Conseil municipal. Elles sont présidées par le Maire mais un vice-président peut être désigné qui pourra remplacer le Maire, si besoin.

Il est proposé de constituer des commissions municipales sur les thèmes suivants :

- Commission fleurissement/environnement/écologie : composée de Mme WALTER Mariette ; Mme PILLOD Amandine ; Mme DEY Julie ; Mme MARCHAL Stéphanie et Mr HUGUENIN Alain.
- Commission sécurité : composée de Mme BOULANGEOT Bénédicte ; Mr GROETZ Alexandre ; Mr RIOZ Sylvain ; Mr PION Xavier ; Mr WILLIG David ; Mr TAVERDET Alain ; HUGUENIN Alain.
- Commission forêt : composée de Mme WALTER Mariette ; Mme PILLOD Amandine ; Mme DEY Julie ; Mr HUGUENIN Alain ; Mr FRICKER Didier ; Mr MOUTARLIER Jean-Paul et Mr RIOZ Sylvain.
- Commission bibliothèque : composée de Mme PILLOD Amandine ; Mme MARCHAL Stéphanie ; Mme COMMUNOD Francine ; Mme DEY Julie et Mme FREMY Maria.
- Commission communication : composée de Mme LECHGUER Najat ; Mme PILLOD Amandine ; Mme FREMY Maria ; Mr KACHEL Christian et Mr MOUTARLIER Jean-Paul.
- Commission plateau sportif/club ado/mini-golf : composée de Mme MARCHAL Stéphanie ; Mr PION Xavier ; Mr KACHEL Christian ; Mr RIOZ Sylvain ; Mr DI VORA Romain et Mr HUGUENIN Alain.

Après constitution des commissions, le Conseil municipal doit délibérer.

Le conseil a adopté la constitution des commissions à l'unanimité.

5/ Portage des repas à domicile : livraison et tarification

Monsieur le Maire expose les évolutions envisagées concernant le service de portage à domicile. Il propose au Conseil municipal de délibérer sur cette proposition lors d'une prochaine séance.

Des éléments concrets seront proposés lors d'un prochain conseil s'agissant de la remise aux normes d'hygiène et de la modification de la tarification. Le conseil n'a émis aucun désaccord.

6/ Conventonnement avec l'association « La Ludotaverne »

La Commune travaille en partenariat avec l'Association « La Ludotaverne », depuis la mise en place des TAP en 2014. Lorsque les TAP ont pris fin, cette association a mis à disposition de la Commune des animateurs de manière régulière pour assurer l'encadrement des temps périscolaires et/ou extrascolaires et en remplacement, lorsqu'il y avait un besoin.

Cette association a par ailleurs apporté un appui à la Commune en terme de direction, de septembre à décembre 2019. Le Conseil municipal avait délibéré sur ce point en septembre 2019.

Il est proposé aujourd'hui de conventionner avec cette association jusqu'à la fin de l'année 2020 : il est envisagé que l'association mette à disposition de la Commune des animateurs pour les temps périscolaires ou extrascolaires à un tarif horaire de 25 €/heure, en cas de besoin de la Commune (remplacement ou selon l'effectif enfants notamment en période de vacances).

Le Conseil municipal doit délibérer et autoriser Monsieur le Maire à recourir à un intervenant extérieur, par convention qu'il doit être autorisé à signer.

Adopté à l'unanimité.

7/ Projet d'aménagement et de sécurisation du centre village : enfouissement des réseaux sur une partie de la rue de Pérouse

Par délibération en date du 05 octobre 2018, le Conseil municipal avait adopté la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux, sur une portion de la rue de Pérouse, au droit des propriétés sis 2 et 3 rue de Pérouse (secteur boucherie, pharmacie, bureau de tabac).

Il était prévu que Territoire d'énergie 90 (TDE90), autorité concédante du réseau de distribution électrique basse tension pour l'ensemble du Département, mène l'opération au titre de ses compétences propres pour le réseau de distribution électrique basse tension et le réseau de télécommunications, et au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le réseau d'éclairage public.

Ces travaux font l'objet de financement et le reste à la charge de la Commune s'établissait à 15 399.04 €.

Ces travaux sont liés à l'opération d'aménagement et de sécurisation du centre village et devaient précéder ces travaux d'aménagement.

Les financements ayant été revus sur les projets d'enfouissement, le reste à la charge de la Commune sera plus important si elle maintient la réalisation des travaux cette année (delta de 6 200 €).

Il est possible, sous réserve des décisions prises par Territoire d'énergie 90 (TDE90), que certaines aides soient maintenues.

Il est donc proposé de ne pas engager dans l'immédiat ces travaux et de réaborder ce dossier lors d'une prochaine séance.

Le Conseil prend acte de ce report.

8/ Travaux de remise en état du plafond de l'Eglise

Une partie limitée mais significative du plafond de l'église de Sainte Croix (Chèvremont-Fontenelle) s'est détachée.

Ce plafond est collé sur une structure en lattis, elle-même fixée à un plafond en poutres. Un plancher en bois recouvre le plafond et permet la circulation dans les combles afin d'accéder en particulier, aux dispositifs permettant de changer les ampoules des luminaires.

Un diagnostic a été réalisé par une architecte du patrimoine afin de déterminer les travaux qui sont nécessaires. Ce diagnostic a été communiqué aux élus.

Le récapitulatif issu de ce diagnostic est le suivant :

DESCRIPTION	SOLUTION 1		SOLUTION 2	
	Conservation et restauration		Remplacement à neuf	
	HT	TTC	HT	TTC
1/ Mise en sécurité du site et mesures conservatoires	43 270.00 €	51 924.00 €	43 270.00 €	51 924.00 €
2/ Restauration du plancher et de la charpente (planche et fermes)	119 475.00 €	143 370.00 €	119 475.00 €	143 370.00 €
3/ Plafonds et décors				
A- Travaux communs	69 920.00 €	83 904.00 €	69 920.00 €	83 904.00 €
B- Solution n°1	123 870.00 €	148 644.00 €		
C- Solution n°2			111 450.00 €	133 740.00 €
4/ Murs	39 050.00 €	46 860.00 €	39 050.00 €	46 860.00 €
TOTAL	395 585.00 €	474 702.00 €	383 165.00 €	459 798.00 €

Afin d'engager la réalisation de ces travaux, il est nécessaire, préalablement, de recourir à un marché de maîtrise d'œuvre. La particularité de cette opération sera que l'équipe de maîtrise d'œuvre comprenne un architecte du patrimoine.

En ce qui concerne le financement de ces travaux, il est prévu :

- un appel aux dons, en lien avec la Fondation du Patrimoine, et l'association diocésaine,
- des demandes de subventions à l'Etat et aux collectivités territoriales.

Il est également précisé que l'Eglise et le cimetière sont des « équipements » partagés avec la Commune de Fontenelle. Par convention en date du 2 avril 1979, les deux communes ont

convenu d'un partage des frais d'entretien, de réparation, de transformation et de réfection de ces deux équipements avec la répartition qui suit :

- 1/10 à la charge de la Commune de Fontenelle,
- 1/90 à la charge de la Commune de Chèvremont.

Pour ces travaux, la Commune de Fontenelle est donc sollicitée à hauteur du pourcentage fixé dans la convention précitée et il est envisagé que la Commune de Chèvremont porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération, mais que la Commune de Fontenelle soit partenaire des décisions (choix du maître d'œuvre, etc).

Au niveau budgétaire, un crédit de 135 000 € a été inscrit au budget 2020 au titre de cette opération, permettant d'engager les études préalables et la consultation de maîtrise d'œuvre notamment.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'adopter cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour cette opération et à réaliser les démarches nécessaires à la poursuite de ce projet, notamment à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.
- d'accepter le partenariat proposé avec la Commune de Fontenelle et de demander au Conseil municipal de Fontenelle de statuer sur cette proposition.

Il a été demandé des précisions s'agissant du point numéro 1 sur l'adoption de l'opération du fait qu'un choix entre deux solutions doit s'opérer. Le conseil a donc donné son accord pour que des travaux soient entrepris dans l'église et le choix entre les diverses propositions de réhabilitation du plafond de l'Eglise sera débattu lors d'un prochain conseil.

Adopté à l'unanimité.

9/ Cession d'une portion d'un terrain communal à TDF

Suite à l'accord trouvé avec la société TDF concernant le nouvel emplacement de l'antenne-relais qui doit s'implanter à Chèvremont, je vous propose de délibérer sur la cession du terrain d'emprise qui est propriété communale.

Cette nouvelle localisation permet notamment de limiter considérablement l'impact paysager et un recul de l'antenne par rapport aux habitations.

Le terrain d'emprise concerné est la parcelle communale cadastrée section B 858, lieu-dit « Le Petit Bois ». Il est envisagé de céder 160 m² de cette parcelle à la société TDF au prix de 14 000 €.

Cette cession sera néanmoins soumise à des conditions :

- la fourniture du « dossier d'information mairie », préalablement au dépôt de l'autorisation d'urbanisme, dans les conditions fixées par la législation (délai et forme),
- l'obtention de l'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de cette antenne-relais,
- la réalisation d'un bornage préalable par un géomètre qui précisera la surface exacte à céder.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder environ 160 m² de la parcelle communale cadastrée section B 858, étant précisé que les frais relatifs à cette opération foncière seront à la charge de TDF,
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches préalables nécessaires à cette cession et à signer le compromis de vente et/ou acte de cession.

Il a été demandé que de nouvelles mesures relatives à l'impact des ondes soient réalisées lorsque les compteurs Linky seront actifs ainsi que l'antenne située entre Bessoncourt et Chèvremont à proximité de Peugeot.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme WIRZ Catherine et Mme COMMUNOD Francine se sont abstenues.

10/ Motion de soutien aux salariés de General Electric

Monsieur le Président du Conseil Départemental a transmis à la Commune la motion adoptée le 24 septembre dernier par les élus du département relative à la situation sociale chez General Electric et il invite les Maires du département à soumettre cette motion aux élus communaux.

Après lecture de cette motion par Monsieur le Maire, elle est soumise au vote.

Adopté à l'unanimité.

11/ Rapport supplémentaire : adhésion au groupement de commandes initié par le Conseil départemental pour la fourniture de sel de déneigement

Monsieur le Maire a été autorisé par le Conseil à signer la convention. Adopté à l'unanimité.

12/ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales

Madame COMMUNOD Francine s'est portée volontaire pour être délégué titulaire et Monsieur DI VORA Romain pour être son suppléant.

Adopté à l'unanimité.

13/ Questions diverses

Acheter Français : une question relative à l'achat de biens et services par la collectivité a été posée : la proposition est d'acheter exclusivement français quand c'est possible pour soutenir les fabricants français.

Chasse : relance sur la question de la chasse évoquée lors d'un précédent conseil ? Monsieur le Maire doit se renseigner et proposer à l'association de chasse de venir présenter ses activités lors d'une prochaine séance.

Cuve désaffectée : fuite de goudron dans le fossé rue de l'usine, qu'en est t-il de la résolution de ce problème ? Monsieur le Maire doit relancer pour intervenir sur la cuve et dépolluer.

Commémoration du 11 novembre : rassemblement de 6 personnes maximum, simple dépôt de gerbes des élus, il faut éviter au maximum les rassemblements.

Réservation de la salle communale : Plus aucune réservation possible jusqu'à l'amélioration de la situation sanitaire, seules les réunions peuvent être autorisées, dans le respect des gestes barrières.

Stagiaire communication : prise de contact de Monsieur le Maire réalisée, débat à venir lors d'un prochain conseil

Action pour l'hommage à Samuel Paty : il a été demandé si la population serait associée aux différentes actions qui seront mis en place pour rendre hommage à Mr Paty. Un contact sera pris avec la directrice de l'école sur les actions communes qui sont réalisables et dans le but de réaffirmer l'intérêt et l'action de l'école républicaine.

Intervention de Monsieur BOUQUET Florian, Président du Conseil Départemental : Félicitations aux nouveaux élus, retour sur le dossier TDF et annonce de la subvention votée par le Conseil Départemental s'agissant du projet villa génération de Néolia.

FIN DE SEANCE : 21h53.